



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BERNES-

95340 VAL-D'OISE

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 095-219500584-20231215-2023_32_02-AR

S²LO

N° 2023-32

Tél. : 01 34 70 03 11

Fax : 01 30 34 27 68

e-mail : mairie@bernes95.fr

Toute correspondance
est à adresser à Mr le Maire

DECISION DU MAIRE

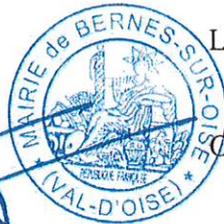
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 et suivants,

Le Maire, au nom de la commune, signe la convention de formation professionnelle continue, concernant Olivia MYSTILLE, dans le cadre du DEJEPS (Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport), avec le CPCV-7 rue du Château de la Chasse-95390 SAINT PRIX, du 30 octobre 2023 au 31 octobre 2024 inclus, pour un montant de 8 670 €.

Fait à Bernes-sur-Oise, le 15/12/2023

Le Maire,

Olivier ANTU



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage.
Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télécours citoyens accessible par le biais du site www.telercours.fr.*

Date de publication : 19 décembre 2023